

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1216

24 juin 2009

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	58331	MMR Russia S.à r.l.	58360
Aerium Capital Management S.A.	58358	More S.à r.l.	58327
Aerium Fairfield Capital Management S.A.	58358	Nord Europe Life Luxembourg	58323
Airbus Ré S.A.	58368	Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l.	58322
Audere Lux S.A.	58325	Northern & Shell Luxembourg Sàrl	58322
Auguste DALEIDEN S.à r.l.	58324	Northern & Shell Property Luxembourg Sàrl	58322
Axa World Funds	58334	O.O. Re S.A.	58345
Car-Life S.à r.l.	58352	Orion International S.A.	58324
CEB Unicorn S.à r.l.	58368	Pride Real Estate S.A.	58357
Citiri S.A.	58360	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	58342
Copenhagen Sàrl	58348	Probilux S.à.r.l.	58355
Dentsply EU Holding S.à r.l.	58325	Quebecor World Insurance Holding S.A.	58340
Eurolux Real Estate S.A.	58362	RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.	58330
Fiduciaire Cabexco s.à r.l.	58337	Real Estate Asset Management S.A.	58323
Financière Crozet S.A.	58364	Reger Diamond S.A.	58336
Fruitech S.A.	58328	Royale Neuve II S.à r.l.	58326
Gamet Holdings S.A.	58368	SAROMA invest	58334
GE Capital Luxembourg Financing I S.à r.l.	58325	Société Européenne d'Édition S.A.	58339
Ger Log 11 S.A.	58338	Société Européenne d'Édition S.A.	58339
Ger Log 12 S.A.	58330	SO.GE.FER (Luxembourg) S.A.	58325
Ger Log 13 S.A.	58332	Sonoco Luxembourg S.à r.l.	58333
Gestim S.A.	58367	Spirit Catalogue Parent, S.à r.l.	58353
Gizmo Holding S.A.	58329	Synergic Consulting S.A.	58366
Guillaume S.A.	58324	Synergy Partners S.à r.l.	58362
Immoeast Luxembourg 2 S.à r.l.	58328	Triad Inf'Ho S. à r.l.	58329
Institution de Participation Industrielle, s.à r.l.	58322	Triple Lux Properties S.à r.l.	58339
International Regency Artistic S.A.	58323	WDD Invest Holding S.A.	58353
IS Projects One Sàrl	58339	West Grove S.à r.l.	58364
IS Projects Two Sàrl	58333	Zidag S.A.	58335
Jiveach S.A. SPF	58323	Zuttini Partecipazione S.A.	58347
La Voile Sàrl	58343		
Le Taha Estate S.à r.l.	58331		

Northern & Shell Property Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.599.

—
Avec effet au 22 mai 2009, Mme Marga Springintveld, ayant son adresse professionnelle au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et née le 14.11.1967 à Aalsmeer, Pays-Bas a été nommé Gérant de la Société.

Luxembourg, le 8 Juin 2009.

Paul de Haan

Gérant

Référence de publication: 2009070531/13.

(090083894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Northern & Shell Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.441.

—
Avec effet au 22 mai 2009, Mme Marga Springintveld, ayant son adresse professionnelle au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et née le 14.11.1967 à Aalsmeer, Pays-Bas a été nommé Gérant de la Société.

Luxembourg, le 8 Juin 2009.

Paul de Haan

Gérant

Référence de publication: 2009070532/13.

(090083892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.671.

—
Avec effet au 29 mai 2009, Mme Mireille Herbrand, ayant son adresse professionnelle au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et née le 30.04.1974 à Malmédy, Belgique a été nommé Gérant de la Société.

Luxembourg, le 8 Juin 2009.

Paul de Haan

Gérant

Référence de publication: 2009070533/13.

(090083890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Institution de Participation Industrielle, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.840,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 48.206.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 mai 2009 que la société LYBRA HOLDING S.A. a cédé les 80 parts sociales (quatre-vingts parts sociales) qu'elle détenait dans la société INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE, S.à r.l. à la société SYNERGY PARTNERS S.à r.l.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009070528/15.

(090083915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

International Regency Artistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009070837/13.

(090083754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070833/10.

(090083984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Real Estate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.371.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070835/10.

(090084054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Jiveach S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 23.608.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 22.04.2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2011:

- Jacques VAN HAVER demeurant 7, avenue de la Ferme Rose, B-1180 Bruxelles, Administrateur et Président;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Jeanne DE GIETER, sans état, demeurant à 7, avenue de la Ferme Rose, B-1180 Bruxelles, Administrateur;
- Madame Christiane VAN HAVER, employée, demeurant à 71, rue du Petit Berchem, B-1082 Bruxelles, Administrateur;
- Madame Nicole VAN HAVER, prothésiste dentaire, demeurant à 1, avenue Alexandre Dumas, B-1410 Waterloo, Administrateur;
- Monsieur Philippe VAN HAVER, délégué commercial, demeurant à 7, Clos Aglane de Nivelles, B-1400 Nivelles, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009070705/21.

(090083276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Guillaume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 12-14, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 74.103.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2009

Résolutions prises

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Charles MUNCHEN, né le 21 septembre 1934 à Luxembourg, demeurant à L-1648 Luxembourg, 14, Place Guillaume II du poste d'administrateur-délégué est acceptée.

Deuxième résolution

Monsieur Sébastien SARRA, né le 16 juin 1973 à Thionville (F), demeurant à L-2149 Luxembourg, 102, rue Emile Metz, est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014. La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009070842/19.

(090083874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Orion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 8, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 61.909.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

La société LUXREVISION Sàrl. avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis est révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Sera désormais nouveau commissaire aux comptes Madame TOTH-POROPOVA Tatiana, styliste, née le 15 août 1962 à Perm (Russie) domiciliée à L-5481 Wormeldange, 69, route du Vin.

Madame TOTH-POROPOVA Tatiana terminera le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en l'année 2011.

Dudelange, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009070766/19.

(090083473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Auguste DALEIDEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

—
Suite à un transfert de parts intervenu en date du 21 novembre 2008, la société DALEIMA S.A., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie Thérèse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42508, a cédé la totalité des six cent cinquante (650) parts sociales de Auguste Daleiden s.à r.l. d'une valeur nominale de cent Euros (100 €) chacune à la société de droit anglais IRIBEN LIMITED établie et ayant son siège social à London NW10 7XW, Park Royal, Central Way, enregistrée sous le numéro 03788202.

Luxembourg, le 4/06/2009.

S. COMPAIN

Gérant

Référence de publication: 2009070768/16.

(090083464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

SO.GE.FER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.840.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071106/12.

(090083380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Audere Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.367.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDERE LUX S.A.

Lorenzo GIANELLO / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071107/12.

(090083379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

GE Capital Luxembourg Financing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.036.

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts sociales datés du 29 avril 2009 que GE Capital (Bermuda) Holdings a transféré les 363 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à GE Capital Irish GBP Funding Co I, régie sous les lois d'Irlande, ayant son siège social à WIL House, Shannon Business Park, Shannon, County Clare, Irlande, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Irlande sous le numéro 468577.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009070671/16.

(090083531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 190.219.900,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts daté du 18 décembre 2008, les parts sociales de Classe J ont été transférées comme suit:

Dentsply Holding Company Inc. a transféré ses 79.982 parts sociales de Classe J détenues dans la société ci-haut mentionnée à Dentsply EU Holding S.à r.l.;

Dentsply International Inc. a transféré ses 20.018 parts sociales de Classe J détenues dans la société ci-haut mentionnée à Dentsply EU Holding S.à r.l.

Dès lors, la nouvelle répartition est à inscrire ainsi:

Dentsply Holding Company Inc, détient:	Dentsply International Inc., détient:
- 79978 Parts Sociales Ordinaires	- 20022 Parts Sociales Ordinaires
- 79982 Parts Sociales de Classe A	- 20018 Parts Sociales de Classe A
- 79982 Parts Sociales de Classe B	- 20018 Parts Sociales de Classe B
- 79982 Parts Sociales de Classe C	- 20018 Parts Sociales de Classe C
- 79982 Parts Sociales de Classe D	- 20018 Parts Sociales de Classe D
- 79982 Parts Sociales de Classe E	- 20018 Parts Sociales de Classe E
- 79982 Parts Sociales de Classe F	- 20018 Parts Sociales de Classe F
- 79982 Parts Sociales de Classe G	- 20018 Parts Sociales de Classe G
- 79982 Parts Sociales de Classe H	- 20018 Parts Sociales de Classe H
- 79982 Parts Sociales de Classe I	- 20018 Parts Sociales de Classe I

Dentsply EU Holding S.à r.l., avec adresse
au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
RC B 73.350

détient: 100000 Parts Sociales de Classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009069370/35.

(090081601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Royale Neuve II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.200.

Decisions of the shareholders April 16, 2009

The Shareholders Meeting decides to elect, for an unlimited period, Mme Aurélie ASTRUC, employee, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg as Manager of the Company.

The Shareholders Meeting decides to increase the number of Managers from 2 to 3.

In accordance with the Articles of the Incorporation of the Company, the Shareholders Meeting decides to divide/to qualify the appointed Managers as follows:

- As class A Managers of the Company:

* Mr Yvan JUCHEM, Director of Companies, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg,

- As class B Managers of the Company:

* Ms Stephanie MAJCHRZAK-GILOT, Director of Companies, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg,

* Ms Aurelie ASTRUC, employee, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

The Company will be engaged by the joint signature of a Manager of the class "A" and a Manager of the class "B".

* The Shareholders Meeting decides to elect PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as Auditor of the Company.

The mandate of the Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2009.

Certified copy
ROYALE NEUVE II Sàrl
Signature / Signature
Manager "A" / Manager "B"

Version française

Décision des actionnaires 16 avril 2009

* L'Assemblée des Actionnaires décide de nommer, pour une durée illimitée, Mme Aurélie ASTRUC, employée, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg en tant que Gérant de la Société.

L'Assemblée des Actionnaires décide d'augmenter le nombre des Gérants de 2 à 3.

* Conformément aux Statuts de la Société, les Actionnaires décident de répartir comme suit les Gérants en fonction:

- Gérants de la catégorie "A":

* Mr Yvan JUCHEM, Administrateur de sociétés, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg,

- Gérant de la catégorie "B":

* Mme Stéphanie MAJCHRZAK-GILOT, Administrateur de sociétés, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg,

* Mme Aurélie ASTRUC, employée, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de la catégorie "A" et un Gérant de la catégorie "B".

* L'Assemblée des Actionnaires décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009.

Copie certifiée conforme
ROYALE NEUVE II Sàrl
Signature / Signature
Gérant "A" / Gérant "B"

Référence de publication: 2009071272/48.

(090084063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 62, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.173.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt six mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Monique STÜTZ, sans état, née à Dudelange, le 27 septembre 1954, demeurant à L-3568 Dudelange, 23, rue Jean Simon, La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- MORE, S.à r.l., avec siège social à L-3440 Dudelange, 62, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 42 173 a été constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 83 du 20 février 1993.

- Son capital social est fixé à cinq cent mille (500.000.-) francs luxembourgeois, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000.-) francs luxembourgeois chacune.

- La comparante est propriétaire des cinq cents (500) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet à la date de ce jour.

L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Elle reconnaît avoir été informée par le notaire sur la portée de, cela et déclare persister dans son intention.

Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée à la gérante pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile de la comparante.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Stütz et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 2 juin 2009. Relation: EAC/2009/6255. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 JUIN 2009.

Franck MILITOR.

Référence de publication: 2009071064/223/39.

(090084044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Immoeast Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 126.487.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 22 mars 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Immoeast Luxembourg 2 S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 22 avril 2009 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Carré Bonn

20, rue de la Poste

P.O. Box 47

L-2010 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009069639/21.

(090081808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Fruitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.212.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 24 avril 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009, LAC/2009/16512, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mai 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009070570/20.

(090082419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Triad Inf'Ho S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.292.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry HO, vendeur informatique, né à Metz (France), le 31 août 1980, demeurant à F-57070 Metz, 49, boulevard de l'Alsace;

2.- Monsieur Ghislain HO, magasinier, né à Metz (France), le 24 juin 1979, demeurant à F-57070 Metz, 10, rue de la Fontenotte.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRIAD INF'HO S. à r.l., avec siège social à L-4320 Esch/Alzette, 7, rue du Dix Septembre,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 125.292,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 907 du 18 mai 2007,

au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune réparti comme suit:

1.- Monsieur Thierry HO, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Ghislain HO, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à F-57070 Metz, 49, boulevard de l'Alsace.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Ho, G. Ho, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mai 2009. Relation: EAC/2009/5387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009071089/219/44.

(090083483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

—
Gizmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.650.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire anticipée du 4 septembre 2008.

- Les mandats d'Administrateurs de la société MADAS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société FINDI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et la société LOUV S.à r.l.,

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

GIZMO HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par N. THIRION / représentée par I. SCHUL

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009070641/23.

(090082703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.134.

Suite à la démission de Madame Veronique Gillet avec effet au 6 mai 2009 de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration et à la nomination de Monsieur Antonio Thomas, demeurant 29 Halstead Road, Windmore Hill, London, U21 3DY, UK par le Conseil d'Administration avec effet au 6 mai 2009 comme Membre du Conseil d'Administration, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

Lorna Cassidy

Oezguel Guelbey

Antonio Thomas

James Frederick Adrian Reynolds

Jean-Claude Wolter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.

Lorna Cassidy / Oezguel Guelbey

Référence de publication: 2009069783/20.

(090081913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Ger Log 12 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.319.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date 13 mai 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique nomme Monsieur Bernd JANIETZ, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société avec effet au 13 mai 2009. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),

2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),

4. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009069974/20.

(090082635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

L'associé unique a décidé en date du 10 mars 2009 de:

- nommer M. Richard Brekelmans, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 12 septembre 1960, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B pour une durée indéterminée.
- nommer M. Johan Dejans, né à Aarschot (Belgique) le 17 novembre 1966 ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B pour une durée indéterminée.
- nommer M. Bert Seerden, né à Smallerland (Pays-Bas) le 8 octobre 1969, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B pour une durée indéterminée.
- d'accepter la démission de la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec numéro d'immatriculation B 103336, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B pour une durée indéterminée.

L'associé unique a décidé en date du 29 mai 2009 de:

- accepter la démission de Bert Seerden né à Smallerland (Pays-Bas) le 8 octobre 1969, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B.
- nommer M. Paul Lamberts, né à Tilburg (Pays-Bas) le 18 septembre 1965, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B pour une durée indéterminée.
- nommer la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec numéro d'immatriculation B 103336, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Mark Mc Comiskey,	gérant de classe A
- M. Dod Wales,	gérant de classe A
- M. Paul Lamberts,	gérant de classe B
- M. Richard Brekelmans,	gérant de classe B
- M. Johan Dejans,	gérant de classe B
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,	gérant de classe B
Luxembourg, le 9 juin 2009.	Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009071129/34.

(090083433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Le Taha Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.635.

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"GRAND BAIE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.395,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-15, boulevard Roosevelt.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "GRAND BAIE S.A.", prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "LE TAHA ESTATE S.à r.l.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 552 du 16 mars 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 662 du 31 mars 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 442 du

23 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 112.635.

2. L'associée unique décide de réduire le capital social de la société à concurrence de dix millions deux cent mille euros (EUR 10.200.000,00) pour le diminuer de son montant actuel de vingt-trois millions cent douze mille cinq cents euros (EUR 23.112.500,00) à douze millions neuf cent douze mille cinq cents euros (EUR 12.912.500,00), par annulation de cent deux mille (102.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune par apurement des dettes de la société et par remboursement à l'associée unique du reliquat.

3. Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze millions neuf cent douze mille cinq cents euros (EUR 12.912.500,00), représenté par cent vingt-neuf mille cent vingt-cinq (129.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les cent vingt-neuf mille cent vingt-cinq (129.125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "GRAND BAIE S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt."

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiiaux, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2009. Relation LAC/2009/19684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009071127/227/49.

(090083882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Ger Log 13 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.320.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date 13 mai 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique nomme Monsieur Bernd JANIETZ, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société avec effet au 13 mai 2009. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),

2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),

4. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009069977/20.

(090082636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sonoco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 168.174.000,00.**

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.610.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2008

En date du 3 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Monsieur Arnaud Sagnard en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

De nommer Monsieur Carolus Gerardus Maria Hendriks né le 23 septembre 1954 à Ottersum aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2009

En date du 31 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer Monsieur Faruk F. Durusu, né le 20 juin 1978 à Yildizeli en Turquie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De nommer Monsieur Edward L. Smith, né le 27 octobre 1951 à Londres au Royaume-Uni, résidant au Terjansdelle 1, B-1560 Horilaart, Belgique en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 20 juin 2008 et pour une durée indéterminée.

D'accepter la démission de Monsieur Charles John Hupfer, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

De révoquer Monsieur Carolus Gerardus Maria Hendriks, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Isabelle Flamme

Monsieur Faruk F. Durusu

Mademoiselle Christel Damaso

Gérants de classe B:

Monsieur Edward L. Smith

Monsieur Clayton Beck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Sonoco Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009069991/38.

(090082780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

IS Projects Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.261.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date 13 mai 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique nomme Monsieur Bernd JANIETZ, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 13 mai 2009. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),

2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant),

4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant).

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009069969/20.

(090082622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2009,

Est nommé administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2010:

Stephan Heitz

72 Ohmstrasse

60486 Frankfurt Am Main

Allemagne

Sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2010

Dominique Forget

Catherine Adibi

Frédérique Moy

Jean-Benoît Naudin

Christian Rabeau

Joseph Pinto

Xavier Thomin

Jean-Pierre Léoni

Martin Hall

Nathalie Boulefort-Fulconis

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale

Ordinaire devant se tenir en 2010:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Grand duché du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009069727/35.

(090081937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

SAROMA invest, Société Coopérative.

Capital social: EUR 149.000,00.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 108.009.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du lundi premier juin 2009 à 20.00 heures

Les administrateurs de la société SAROMA INVEST société coopérative se sont réunis audit siège sur convocation de leur président faite par convocation verbale et ou écrite à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Augmentation de capital de 20.000 € par émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, pour le porter de 129.000 € à 149.000 €

2/ Donner pouvoir au conseil d'administration et plus spécialement au porteur du présent extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités et d'enregistrement des modifications statutaires ainsi que tout pouvoir pour effectuer toutes démarches administratives nécessaires à ces modifications statutaires.

Sont présents

Mr BOUDIN Jean-Pierre

Mr. BRANDEBOURG Marcel

Mr. NIVARD Joël

Mr DIDIERJEAN Eric

Mr LEMAIRE Marc

Le conseil est présidé par Mr LEMAIRE Marc.

Le président constate que le conseil réunit la présence effective de plus de la moitié des administrateurs et que par conséquent, il peut valablement délibérer.

Le président ouvre la séance, assisté de Mr DIDIERJEAN Eric secrétaire.

Le conseil aborde les points figurant à l'ordre du jour.

1. Augmentation du capital social.

A/ Le président expose au conseil l'utilité qu'il y a pour la société de procéder à une augmentation de capital social afin d'y incorporer les sommes versées par de nouveaux membres coopérateurs.

Cette augmentation de capital sera de 20.000 € somme déjà entièrement libérée; pour porter le capital social de Saroma Invest de 129.000 € à 149.000 €.

La discussion est ouverte et après consultation des membres du conseil d'Administration présents, et après échanges des points de vues divers sur l'ordre du jour, le Conseil d'Administration adopte les décisions suivantes.

1/ Première résolution

A/ Le Conseil d'Administration, après avoir entendu la lecture du Président et de son secrétaire, et ayant constaté que le capital est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social de 20.000 euros (vingt mille euros) pour le porter de 129.000 € à 149.000 € par émissions de 200 actions nouvelles de 100 € de nominal chacune

Le Conseil d'Administration décide donc de modifier comme suit l'article 6 des statuts:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de 149.000 € (cent quarante-neuf mille euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

2/ Deuxième résolution

A/ Donner tout pouvoir au conseil d'Administration de Saroma Invest afin de procéder à l'enregistrement de cette augmentation de capital ainsi que l'enregistrement des modifications statutaires et en général donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches nécessaires à ces modifications statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21.00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président et un administrateur.

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

M/Ph. LEMAIRE / Eric DIDIERJEAN

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009070750/52.

(090083634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Zidag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.780.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le treize mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Christian BONNESSEUR, formateur consultant, demeurant à F-33200 Bordeaux (France), 20bis, rue Claire, ici représenté par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 mai 2009,

laquelle procuration, après avoir été paraphée par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant par son mandataire a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme ZIDAG S.A., établie et ayant son siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.780, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 4 juin 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1897 du 6 septembre 2007.

Que le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société ZIDAG S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération dissout la société ZIDAG S.A., avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'actionnaire unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, tel que représenté, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Beggiato, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009070093/206/53.

(090082422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Reger Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.827.

Im Jahre zweitausendneun, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft REGER DIAMOND S.A. mit Sitz in L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Halle 11,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 10. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 236 vom 29. Januar 2008,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 134.827.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.35 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Henri DA CRUZ, Beamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max MAYER, Beamter berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Paul-Hubertus Nelke, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft REGER DIAMOND S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 620 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.
- 2.- Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 1 Absatz 3 der Statuten abgeändert wie folgt:

" **Art. 1. Dritter Satz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg."

3.- Sonstiges.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 1 Absatz 3 der Statuten abgeändert wie folgt:

" **Art. 1. Dritter Satz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.40 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 800,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. DA CRUZ, M. MAYER, P.H. NELKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19625. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Juni 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009071078/206/53.

(090084067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Fiduciaire Cabexco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 139.890.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable, née à Hompre (B) le 19 mars 1959, demeurant à L-8035 Strassen, 12, Cité Pescher,

2. Monsieur Paolo CREA, expert-comptable, né à Thionville (F) le 18 janvier 1968, demeurant à F-57970 Yutz, 4, rue de Verdun,

3. Monsieur Olivier MURRU, expert-comptable, né à Arlon (B) le 29 juin 1971, demeurant à B-6790 Aubange, 42, rue de Longwy,

agissant tant en leur nom personnel qu'en en leur qualité d'administrateurs de

4. la société CABEXCO GROUP S.A., société anonyme avec siège à Bertrange, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1826 du 24 juillet 2008, Inscrite au RCSL sous le numéro B 139.876,

étant ici précisé que Madame Bernadette REUTER-WAGNER et Monsieur MURRU ne comparaissent pas en personne mais sont représentés aux présentes par Monsieur Paolo CREA en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Après avoir établi que les comparants possèdent ensemble toutes les six cents (600) parts de la société à responsabilité limitée Fiduciaire Cabexco s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, née de la scission de la Fiduciaire FRH s.à r.l. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1846 du 26 juillet 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés; les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Objet social

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux et missions relevant de la profession d'expert comptable ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes activités commerciales.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CREA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 mai 2009. Relation: CAP/2009/1748. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009071075/225/49.

(090084084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Ger Log 11 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.112.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date 13 mai 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique nomme Monsieur Bernd JANIETZ, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société avec effet au 13 mai 2009. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009069972/20.

(090082629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Triple Lux Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.519.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat in der am 2. Dezember 2008 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zur Kenntnisnahme des Rücktrittes von Herrn Pierre METZLER von seinem Mandat als Geschäftsführer mit Wirkung zum 02.12.2008

2. Bestellung von Herrn Michael ABRAHAM, Geschäftsführer, geboren am 22. Juli 1973 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft, Maimoorweg 44 (Haus 3) D-22179 Hamburg, Deutschland, als neuer Geschäftsführer mit unbefristeter Mandatsdauer

3. des weiteren die Übertragung sämtlicher 12.500 Anteile von Herrn Pierre Metzler an:

- Herrn Michael ABRAHAM, wohnhaft Maimoorweg 44 (Haus 3), D-22179 Hamburg, 4.166 Anteile

- Herrn Manfred EICHBURG, geboren am 18. August 1950 in Gütersloh, Deutschland, wohnhaft Isabellastr. 22, D-80798 München, 4.167 Anteile

- Herrn Johann SIMON, geboren am 4. Januar 1958 in Bitburg, Deutschland, wohnhaft Maetzelweg 14 in D-22359 Hamburg, 4.167 Anteile.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Mai 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009070701/23.

(090083192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

IS Projects One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.026.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date 13 mai 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique nomme Monsieur Bernd JANIETZ, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 13 mai 2009. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),

2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant),

4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant).

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009069967/20.

(090082619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

S.E.D. S.A., Société Européenne d'Édition S.A., Société Anonyme,

(anc. Société Européenne d'Édition S.A.).

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 110.974.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE D'ÉDITION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 182 du 26 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Corinne WEBER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Estelle BAUDOIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali WITWICKI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société comme suit:

"SOCIETE EUROPEENNE D'EDITION S.A." en abrégé "S.E.D. S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1 des statuts de la société.

2.- Transfert du siège social de la société du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société comme suit: "SOCIETE EUROPEENNE D'EDITION S.A." en abrégé "S.E.D. S.A."

et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, premier alinéa, des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (1^{er} alinéa). "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOCIETE EUROPEENNE D'EDITION S.A." en abrégé "S.E.D. S.A."."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 4A, rue de l'Ouest à L-2273 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, E. BOUDOIN, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17567. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070211/242/55.

(090082947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Quebecor World Insurance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 97.913.

L'an deux mille neuf, le dix neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société QUEBECOR WORLD INSURANCE HOLDING S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 106, du 27 janvier 2004, dont

les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire prénommé, en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 394, du 13 avril 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Philippe MULLER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marie SINNIGER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de 5.750.000,- USD (cinq millions sept cent cinquante mille US dollars) représenté par 575.000 (cinq cent soixante-quinze mille) actions, chacune sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Réduction du capital social de la Société pour un montant de 5.690.000,- USD (cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille US dollars) aux fins de porter son montant actuel de 5.750.000,- USD (cinq millions sept cent cinquante mille US dollars) au montant de 60.000,- USD (soixante mille US dollars) par annulation de 569.000 (cinq cent soixante-neuf mille) actions d'une valeur nominale de 10,- USD (dix US dollars);

2. Allocation à la réserve libre d'un montant de 5.690.000,- USD (cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille US dollars);

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société aux fins de refléter la réduction du capital social;

4. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société en vue d'amender le registre des actionnaires de la Société afin de tenir compte des points qui précèdent;

5. Démission de Madame Diane DUBE de son mandat d'administrateur de la Société;

6. Décharge accordée à Madame Diane DUBE pour l'exercice de son mandat;

7. Nomination de Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société; et

8. Divers.

La présidente explique aux actionnaires qu'il est envisagé de procéder à une réduction de capital de la société pour un montant de 5.690.000,- USD (cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille US dollars) aux fins de porter son montant actuel de 5.750.000,- USD (cinq millions sept cent cinquante mille US dollars) au montant de 60.000,- USD (soixante mille US dollars) et de procéder à la modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir pris connaissance des explications de la présidente, l'actionnaire unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société pour un montant de 5.690.000,- USD (cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille US dollars) aux fins de porter son montant actuel de 5.750.000,- USD (cinq millions sept cent cinquante mille US dollars) au montant de 60.000,- USD (soixante mille US dollars) par annulation de 569.000 (cinq cent soixante-neuf mille) actions d'une valeur nominale de 10,- USD (dix US dollars).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la société est fixé à 60.000,- USD (soixante mille US dollars) représenté par 6.000 (six mille) actions toutes d'une valeur nominale de 10,- USD (dix US dollars)."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'allouer à la réserve libre de la Société un montant de 5.690.000,- USD (cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille US dollars) distribuable à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration sans préjudice des dispositions prévues aux articles 69 alinéa 2 et 69 alinéa 3 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de donner pouvoir au conseil d'administration de la Société d'amender le registre des actionnaires de la Société afin de tenir compte des résolutions qui précèdent.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique d'accepter la démission de Madame Diane DUBE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'accorder décharge à Madame Diane DUBE pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la présidente met fin à la séance.

Déclarations, Frais et Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à mille quatre cent cinquante euros.

Le montant de la réduction de capital est évalué à 4.209.202,54,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FEITLER; MÜLLER; SINNIGER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2009. Relation GRE 2009/1981. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009071082/231/87.

(090083922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille neuf, le vingt mai

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

- Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle comparante agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2009, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

A exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence une (1) augmentation du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 29 avril 2009, à concurrence de 1.430,00 EUR (mille quatre cent trente Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.645.250,00 EUR (un million six cent quarante-cinq mille deux cent cinquante Euros) à un montant de 1.646.680,00 EUR (un million six cent quarante-six mille six cent quatre-vingt Euros) par la création de 143 (cent quarante-trois) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- quatre-vingt-deux (82) actions souscrites par Private Equity Sélection n° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- cinquante-six (56) actions souscrites par Private Equity Sélection n° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- cinq (5) actions souscrites par Private Equity Sélection Individuals n° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

L'extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Sélection International (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 1.430,- EUR (mille quatre cent trente Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à 1.646.680,00 EUR (un million six cent quarante-six mille six cent quatre-vingt Euros), représenté par 164.668 (cent soixante-quatre mille six cent soixante-huit) actions réparties comme suit:

- 1 550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3 943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie "JH";
 - 6.510 (six mille cinq cent dix) actions de catégorie "CIP";
 - 8.243 (huit mille deux cent quarante trois) actions de catégorie "ACC";
 - 10.072 (dix mille soixante-douze) actions de catégorie "S3";
 - 51.810 (cinquante et un mille huit cent dix) actions de catégorie "VEST";
 - 25.782 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux) actions de catégorie "PER";
 - 37.323 (trente-sept mille trois cent vingt-trois) actions de catégorie "IC6";
 - 19.435 (dix-neuf mille quatre cent trente-cinq) actions de catégorie "N7C";
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FARESE, J.M. SERVAIS, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20304. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009071101/206/75.

(090084061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

La Voile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.415.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, époux de Paola APOLLONI, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegaertchen mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 23 septembre 1999 par devant Frank MOLITOR de Dudelange,

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA VOILE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schouweiler.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegäertchen.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Alain UEBERSCHLAG, gérant, né à Audun-le-Tiche (France), le 20 mai 1949, demeurant à L-4996 Schouweiler, 7, rue de la Résistance, gérant technique;

2.- Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegaertchen, gérant administratif.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: El Khal et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 mai 2009. Relation: EAC/2009/5786. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 MAI 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009070877/223/63.

(090083774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

O.O. Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.222.

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "O.O. Re S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

incorporated by a deed of Me Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2167 of November 21st, 2006

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 120.222

The meeting was opened at 9.15 a.m. and was presided by Ms Elisabet HOLMSTRÖM, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Ms Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the corporate capital by SEK 60,000,000.- in order to raise it from its present amount of SEK 34,000,000.- to SEK 94,000,000.- without issuing new share but by increase of the nominal value.
2. Payment in cash of 15,000,000.- SEK by the shareholders.
3. Deletion of the mention of the nominal value.
4. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of SEK 60,000,000.- (sixty million Swedish Krona) so to raise it from its present amount of SEK 34,000,000.- (thirty-four million Swedish Krona) to an amount of SEK 94,000,000.- (ninety-four million Swedish Krona) without issuing new shares by increasing the nominal value from its actual amount to an amount of SEK 27,647.0589

The new corporate capital was paid-up is cash by a total amount of SEK 15,000,000.- (fifteen million Swedish Krona) by the shareholders in the pro rata of their actual participation.

The amount of SEK 15,000,000.- (fifteen million Swedish Krona) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

The general meeting acknowledges that after this capital increase the corporate capital is only paid up for fifty two point thirteen per cent (52,13%) per share.

Second resolution

The General Meeting resolves to delete the nominal value of the shares.

Third resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at SEK 94,000,000.- (ninety-four million Swedish Krona), divided into three thousand four hundred (3,400) shares without nominal value."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 9.20 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "O.O. Re S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

constituée suivant acte reçu par M^e Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2167 du 21 novembre 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 120.222

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Mme Elisabet HOLMSTRÖM, comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Madame le président nomme comme secrétaire Mme Clare HARGREAVES, directrice, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, legal manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de 60.000.000,- SEK pour le porter de son montant actuel de 34.000.000,- SEK à 94.000.000,- SEK sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des actions.

2. Paiement d'un montant de 15.000.000,- SEK en espèces par les actionnaires.

3. Suppression de la valeur nominale.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 60.000.000,- SEK (soixante millions de couronnes suédoises) pour le porter de son montant actuel de 34.000.000,- SEK (trente-quatre millions de couronnes suédoises) à un montant de 94.000.000,- SEK (quatre-vingt-quatorze millions de couronnes suédoises) sans émission ni création de nouvelles actions, par augmentation de la valeur nominale des actions de son montant actuel à un montant de 27.647,0589 SEK

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d'un montant de 15.000.000,- SEK (quinze millions de couronnes suédoises) par les actionnaires au pro rata de leur participation actuelle.

La somme de 15.000.000,- SEK (quinze millions de couronnes suédoises) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme..

L'Assemblée générale constate qu'après l'augmentation de capital ci-dessus le capital social est libéré à concurrence de cinquante-deux virgule treize pour cents (52,13%) par action.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à 94.000.000,- SEK (quatre-vingt-quatorze millions de couronnes suédoises), représentée par trois mille quatre cents (3.400) actions sans valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.20 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 3.600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. HOLMSTRÖM, C. HARGREAVES, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19613. Reçu 75 €,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009071123/206/132.

(090084025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Zuttini Partecipazione S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.792.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Maria SUSCA-RADOGNA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 15 mai 2009.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2009070708/24.

(090082649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Copenhagen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.412.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"PHOENIX INVESTERING ApS", société de droit danois, ayant son siège social à DK-1265 Copenhague, Frederiksgade 21, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Copenhague sous le numéro 30082044,

représentée par Monsieur Casper SLUMTRUP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 mars 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous brevets et licences, de les gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la société a un intérêt, toute assistance, des prêts, avances ou garanties, de prêter des fonds à ses filiales ou à toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la société incluant les sommes recueillies par emprunts et / ou émissions ou garanties. La société pourra aussi accorder des garanties au profit de tiers pour garantir leurs obligations ou les obligations de filiales ou de toute autre société. La société pourra, de plus, promettre, transférer, charger ou autrement créer des garanties sur certains de ces actifs, et accomplir toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La société pourra investir directement ou indirectement dans un portefeuille de tous actifs et de quelque pays que se soit, incluant, sans s'y limiter, les biens immobiliers, d'équipement, les sociétés de droit public, des garanties et des investissements en private equity.

La société peut emprunter et lever des fonds pour les activités ci-dessus listées, incluant, mais ne s'y limitant pas, l'émission d'engagements, de reconnaissances de dette et de tout autre instrument de créance ou de garantie.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Copenhagen SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "PHOENIX INVESTERING ApS", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Daniel REECE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à DK-1265 Copenhague, Frederiksgade 21,

b) Monsieur Casper SLUMSTRUP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures individuelles de chaque gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the seventh day of May,
Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"PHOENIX INVESTERING ApS", a Danish company, with registered offices in DK-1265 Copenhagen, Frederiksgade 21, registered in the Copenhagen Commercial and Companies' Register under number 30082044.

represented here by Mr Casper SLUMSTRUP, director, residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

by virtue of a proxy given under private seal on 3 March 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party required the notary to draw up the as follows the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") that the party declares constituted hereby.

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company that shall be governed by the corresponding legislation and by the present articles of association.

Art. 2. The company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any other commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire any securities and rights through participations, contributions, underwriting firm purchases or options, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company which belong to the same group of companies than the company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company may invest directly or indirectly in a portfolio of all asset classes worldwide, including, but not limited to, real estate, infrastructures, public listed companies, debt securities and private equity investments.

The company may borrow and raise funds for the purpose listed above, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose

Art. 3. The name of the company shall be "Copenhagen SARL", "société à responsabilité limitée".

Art. 4. The registered office of the company shall be established in Luxembourg.

Art. 5. The company shall be constituted for an unlimited period of time.

It shall come into being on the date of its constitution.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole partner "PHOENIX INVESTERING ApS", previously named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the company, which the partner acknowledges to be the case.

Art. 7. Transactions involving the disposal of partner shares shall be documented by means of an authenticated document or a document signed privately. Such transactions shall be carried out in compliance with the corresponding statutory provisions.

Art. 8. The company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not have seals placed on the company's property or documents for any reason whatsoever.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners; they shall be appointed and may be revoked at any time by a general meeting of partners.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office.

Unless the general meeting of partners disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out any act necessary to or of use in the achievement of the company's object.

Art. 11. Each partner may take part in the collective decisions, whatever the number of shares each holds. Each partner has a number of votes equal to the number of partner shares owned, and may be validly represented at meetings of partners by a person bearing a special power of attorney.

When and for as long as one partner alone holds all the partner shares, the company shall be a single-person company (société unipersonnelle) within the meaning of Article 179(2) of the Commercial Companies Act of 10 August 1915 as subsequently amended; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the same Act shall be applicable, i.e. every decision adopted by the single partner and every contract between the single partner and the company must be drawn up in writing and the provisions concerning general meetings of partners shall not be applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not, by reason of their function, incur any personal obligation in respect of undertakings properly made by them in the name of the company.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

Art. 14. On the thirty-first of December each year, the accounts shall be closed and the manager(s) shall draw up an inventory indicating the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after the deduction of company charges, amortisations and such decreases in value as the partners may feel necessary or useful, shall constitute the company's net profits.

The balance remaining after allocation to the statutory reserve shall be at the disposal of the general meeting of partners to use as it chooses.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For anything not provided for in the present articles of association, the partners shall refer to the provisions of the Law and be bound thereby.

Transitional provision

The first financial year shall commence on the date of the company's constitution and end on the thirty-first of December two thousand and nine.

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

Resolutions adopted by the sole partner

The appearing party, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

- 1.- The number of managers is fixed at two.
- 2.- Are appointed as managers for an unlimited period:
 - a) Mr Daniel REECE, director, residing professionally in L DK-1265 Copenhagen, Frederiksgade 21,
 - b) Mr Casper SLUMSTRUP, director, residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

The company is validly committed, in all circumstances, by the sole signature any manager.
- 3.- The address of the company is fixed at L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Slumstrup, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation LAC/2009/18542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009070869/227/205.

(090083724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Car-Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 34, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 111.116.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den sechszwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Herr Christian TURK, Mechaniker, wohnhaft in L-6470 Echternach, 34, rue de la Montagne.

Welcher Komparent erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CAR-LIFE S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6580 Rosport, 5A, rue du Camping, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 111.116 (NIN 2005 2428 999).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 261 vom 6. Februar 2006, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 811, vom 8. Mai 2007;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11 Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1580 vom 27. Juli 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile, alle zugeteilt Herrn Christian TURK.

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Rosport nach Echternach zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6470 Echternach, 34, rue de la Montagne.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. TURK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2009. Relation: ECH/2009/677. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009070467/201/41.

(090083191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

WDD Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.244.

—
Auszug aus dem Protokoll

der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 20^{ten} Mai 2009

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt Herr Frank Wegner, geboren am 12^{ten} September 1969 in Elmshorn (Deutschland), mit Geschäftsanschrift in Haferweg 26, D-22769 Hamburg (Deutschland), zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied („délégué à la gestion journalière“) der Gesellschaft gemäß Artikel 15.1 der Satzungen zu ernennen mit Wirkung zum 20 Mai 2009. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20^{ten} Mai 2009.

WDD INVEST HOLDING S.A.

François Georges / Edouard Georges

Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2009070148/20.

(090083223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.709.

In the year two thousand nine, the eighteenth day of May.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.709 (the Company). The Company has been incorporated on April 2, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 917 of April 30, 2009.

There appeared:

SMG Holdings, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Anguilla, having its registered office at c/o Finsco Limited, PO Box 174, Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., registered with the Registrar of Companies under number 3004505 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 18, 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision (i) that each financial year of the Company shall begin on April 6 and end on April 5 of the following year and as a result, (ii) to close on April 5, 2009, with retroactive effect, the first financial year of the Company that started, as a result of transitory provisions following the incorporation of the Company, on April 2, 2009, so that the current financial year of the Company, having started on April 6, 2009 will end on April 5, 2010 and (iii) to amend articles 13.1. and 13.5. of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that each financial year of the Company shall begin on April 6 and end on April 5 of the following year and as a result, (ii) to close on April 5, 2009, with retroactive effect, the first financial year of the Company that started, as a result of transitory provisions following the incorporation of the Company, on April 2, 2009,

so that the current financial year of the Company, having started on April 6, 2009 will end on April 5, 2010 and (iii) to amend articles 13.1. and 13.5. of the Articles which will henceforth read as follows:

" **13.1.** The financial year begins on the sixth (6th) of April each year and ends on the fifth (5th) of April of the following year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of October each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.709 (la Société). La Société a été constituée le 2 avril 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 30 avril 2009.

A comparu:

SMG Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'île d'Anguilla, dont le siège social se situe à at c/o Finsco Limited, PO Box 174, Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 3004505 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales et tous les certificats de part privilégiée de classe A dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision (i) que chaque exercice social de la Société commence le 6 avril et se clôture le 5 avril de l'année suivante et par conséquent, (ii) de clôturer le 5 avril 2009, avec effet rétroactif, le premier exercice social de la Société, ayant commencé, en raison des dispositions transitoires adoptées lors de la constitution de la Société, le 2 avril 2009, afin que l'exercice social en cours ayant commencé le 6 avril 2009 se clôture le 5 avril 2010 et (iii) de modifier les articles 13.1. et 13.5. des statuts de la Société (les Statuts).

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide (i) que chaque exercice social de la Société commence le 6 avril et se clôture le 5 avril de l'année suivante et par conséquent, (ii) de clôturer le 5 avril 2009, avec effet rétroactif, le premier exercice social de la Société, ayant commencé, en raison des dispositions transitoires adoptées lors de la constitution de la Société, le 2 avril 2009, afin que l'exercice social en cours ayant commencé le 6 avril 2009 se clôture le 5 avril 2010 et (iii) de modifier les articles 13.1. et 13.5. des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **13.1.** L'exercice social commence le six (6) avril de chaque année et se termine le cinq (5) avril de l'année suivante.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi d'octobre à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu."

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19563. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009070156/211/106.

(090083027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Probilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 3, Z.I. In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 146.394.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Marc LECLERQ, ingénieur, né à Liège (Belgique), le 27 mai 1971 demeurant à B-4610 Bellaire, 335, rue Emile Vandervelde,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "PROBILUX S.A.R.L."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Troisvierges; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un négoce en matériel pneumatique et en robinetterie industrielles, le négoce, la conception et la réalisation d'armoires de commandes dans ce domaine, le service bureau d'études concernant ces activités, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à faciliter la réalisation.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €), divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré par le comparant prénommé.

Les parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Art. 13. La société PROBILUX S.A.R.L. est à considérer comme société unipersonnelle.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extra-ordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle Sicler in den Allern.

2. Est nommé gérant de la société Monsieur Marc LECLERCQ, préqualifié.

3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.

4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LECLERQ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2009. DIE/2009/5358. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 4 juin 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009070893/4917/90.

(090083399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pride Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.949.

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRIDE REAL ESTATE S.A.", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 296 du 20 avril 2000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.949.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009070895/272/62.

(090083900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Aerium Capital Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Aerium Fairfield Capital Management S.A.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.692.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aerium Holdings S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.764,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, companies' director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, and acting in their capacities as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aerium Fairfield Capital Management S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.692 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, prenamed, on May 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1461 of June 13, 2008, has required the undersigned notary to state their resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the denomination of the Company, which shall henceforth be Aerium Capital Management S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "Aerium Capital Management S.A." (the "Company")."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the Resignation of Mr. Mark McKeefry, with effect as of 27 April, 2009.

The Sole Shareholder consequently resolves to appoint Mr. Geoffroy t'Serstevens, born on November 2, 1980, in Namur (Belgium), residing professionally at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as director of the Company in replacement of Mr. Mark McKeefry, with effect as of 27 April, 2009, until the end of the general meeting of the shareholder called to approve the accounts of the accounting year 2012.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Whereas, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document, having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aerium Holdings S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.764;

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-avant, et agissant en sa qualité d'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") d'Aerium Fairfield Capital Management S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 138.692 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Henri Hellinckx, pré-désigné, le 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1461 du 13 juin 2008, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la dénomination de la Société, qui sera désormais Aerium Capital Management S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société sous la dénomination de "Aerium Capital Management S.A." (la "Société").

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique reconnaît la démission de M. Mark McKeefry, avec effet au 27 avril 2009.

Par conséquent, l'Actionnaire Unique décide de nommer Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980, à Namur (Belgique), ayant sa résidence professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme administrateur de la Société en remplacement de M. Mark McKeefry, avec effet le 27 avril 2009, jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'année 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signée avec le notaire le présent acte.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17075. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070154/242/100.

(090082675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Citiri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.772.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Franco TOSCANO, entrepreneur, né le 23 novembre 1967 à Torino (Italie), demeurant professionnellement au 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg,

- Monsieur Marco BULGARI, entrepreneur, né le 17 août 1968 à Brescia, Italie, demeurant professionnellement au 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.

Administrateur de catégorie B

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Des délibérations du Conseil d'Administration du 28 mai 2009

Le siège social de la société est transféré du 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Monsieur Franco TOSCANO entrepreneur, né le 23 novembre 1967 à Torino (Italie), demeurant professionnellement au 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg est nommé président du Conseil d'Administration de la société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

Monsieur Marco BULGARI, entrepreneur, né le 17 août 1968 à Brescia (Italie), demeurant au 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg est nommé administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009070717/35.

(090083252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HOSPITALITY INVEST S.à r.l., avec siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, R.C.S. Luxembourg B 124.715,

ici représentée par Monsieur Alexander SEMIK, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée MMR RUSSIA S. à r.l., avec siège social à Capellen, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial"), numéro 832 du 31 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 31 juillet 20098 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2270 du 17 septembre 2008, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par six (6) gérants, associés ou non, parmi lesquels trois (3) seront des gérants de Classe A et trois (3) gérants de Classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, qui fixe un terme à leur fonction. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans raison spécifique.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

Les résolutions signées par tous les gérants seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettre, télégramme, télécopie ou email."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

HOSPITALITY INVEST S.à r.l., having its registered office at L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, R.C.S. Luxembourg B 124.715,

here represented by Mr Alexander SEMIK, employee, with professional address at Capellen, by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of MMR RUSSIA S. à r.l. having its registered office at Capellen, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, on the 25th March 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 832 of 31st August 2005, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on July 31, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2270 of September 17, 2008, has requested the undersigned notary to state the following resolution:

Resolution

The shareholder resolves to amend Article 12 of the Articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

" **Art. 12.** The company is administered by six (6) managers, not necessarily partners, out of which three (3) managers will be managers of category A and three (3) managers will be managers of category B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who will fix the duration of their mandate. The may be revoked at any time and without reason.

The Company will be validly bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of Category A and a manager of Category B.

Resolutions signed by all the managers shall be just as valid and enforceable as those taken at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on different copies of a resolution and may be approved by letter, telegram, telefax or e-mail."

58362

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English version, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: A. SEMIK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20962. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009071040/242/73.

(090083383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Synergy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 146.330.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 mai 2009 que la société UNIVERSAL STARS LLC a cédé les 1250 parts sociales (mille deux cent cinquante parts sociales) qu'elle détenait dans la société SYNERGY PARTNERS S.à r.l. à la Monsieur Andrey KHARCHENKO.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009070525/15.

(090083919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 85.928.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Eurolux Real Estate S.A.", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.928 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 780 du 23 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caria DOS SANTOS, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alhard von KETELHODT, réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

B) Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

C) La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 27 avril 2009 (numéro 886) et 11 mai 2009 (numéro 973), et

- au journal "Luxemburger Wort" en date des 27 avril 2009 (numéro 98) et 11 mai 2009 (numéro 109).

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

D) Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 10.000 actions actuellement émises, actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

E) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 250.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 350.000,- EUR, par la création et l'émission de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR).

Ce vote est pris par

7.000 voix pour

2.000 voix contre par Monsieur SASSEL et

1.000 voix contre par Madame FRANCO

sous réserve de la validité des droits de vote de cette dernière contestée par le scrutateur vu que les certificats no1-4 ne sont pas déposés au bureau de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Même résultat sous mêmes réserves.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles:

- Monsieur Alhard von KETELHODT, préqualifié, pour douze mille cinq cent une (12.501) actions, et

- Monsieur Romain ZIMMER, préqualifié, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) actions.

Même résultat sous mêmes réserves.

Intervention - Souscription - Libération

ENSUITE:

- Monsieur Alhard von KETELHODT, préqualifié, déclare souscrire à douze mille cinq cent une (12.501) actions et les libérer intégralement moyennant apport en numéraire, et

- Monsieur Romain ZIMMER, préqualifié, déclare souscrire à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) actions et les libérer intégralement moyennant apport en numéraire,

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées."

Même résultat sous mêmes réserves.

Maître PLOTTKE, mandataire de SASSEL et FRANCOQ, émet la réserve que le quorum résultant de l'art. 67-1 (2) in fine quant au quorum des deux tiers n'est pas donné, étant donné que la condition prévue par l'art. 67-1 (2) n'est pas remplie. En effet, l'assemblée du 28 mars 2009 était concluante.

Maître PLOTTKE déclare à 11.10 que les certificats 1-4 sont en route.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ZIMMER; DOS SANTOS; von KETELHODT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2009. Relation GRE 2009/1982. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009071080/231/93.

(090083935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

West Grove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.494.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.698.

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Et remplace le bilan au 31 décembre 2008 précédemment enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 4 juin 2009 sous la référence L090080823.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009070853/15.

(090083843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Financière Crozet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.420.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FINANCIERE CROZET S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138 420, et fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1348 du 2 juin 2008, page 64689.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification, avec effet immédiat, de l'objet social de la Société, afin de permettre à la Société, de réaliser encore, en nom et pour son propre compte, des transactions mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.- Modification de l'article QUATRE (4) des statuts afin de refléter ladite rajoute à son objet social.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, avec effet immédiat, de modifier l'objet social de la Société, afin de permettre à la Société, de réaliser encore, en nom et pour son propre compte, des transactions mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Deuxième résolution

Afin de refléter cette petite rajoute à l'objet social de la Société, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2009. Relation: EAC/2009/6307. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009071051/239/77.

(090083565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Synergic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.470.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr Marco SALOMONI, commercialista, born on July 18, 1954 at Milan, Italy, residing at I-20122 Milan, Italy, Corso Italia n. 1,

here represented by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Paul MARX, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) "SYNERGIC CONSULTING S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 101.470, was incorporated by deed of the undersigned notary, on June 16, 2004, published in the Mémorial C number 891 of September 3, 2004.

II.- That the capital of the company "SYNERGIC CONSULTING S.A.", pre-named, presently amounts to thirty-one thousand EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred EURO (100.- EUR) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company "SYNERGIC CONSULTING S.A.".

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "SYNERGIC CONSULTING S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "SYNERGIC CONSULTING S.A." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Marco SALOMONI, commercialista, né le 18 juillet 1954 à Milan, Italie, ayant son domicile à I-20122 Milan, Italie, Corso Italia n. 1, représenté par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Paul MARX, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "SYNERGIC CONSULTING S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101470, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 891 du 3 septembre 2004.

II.- Que le capital social de la société "SYNERGIC CONSULTING S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (100,- EUR) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société "SYNERGIC CONSULTING S.A."

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "SYNERGIC CONSULTING S.A." qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "SYNERGIC CONSULTING S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2009. Relation GRE/2009/1986. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLLNK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009071069/231/95.

(090084023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Gestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 118.545.

Extrait des résolutions prises

lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2009

- La démission de Monsieur Jean CALMES de son mandat d'Administrateur et de son mandat d'Administrateur-Délégué est acceptée.

- La démission de Madame Béatrice BERMANN et Monsieur Samuel CALMES de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur Jean CALMES, Madame Béatrice BERMANN et Monsieur Samuel CALMES:

* Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

GESTIM S.A.

D. PIERRE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009070655/26.

(090082562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Airbus Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.641.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070834/10.

(090084059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

CEB Unicorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 837.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.978.

Les comptes annuels pour la période du 3 novembre 2006 (date de constitution) au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071108/12.

(090083405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Gamet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.865.

Les comptes consolidés relatifs aux comptes annuels au 31 décembre 2008, déposés le 22 mai 2009 et enregistrés sous la référence L090073821.04, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Gamet Holdings S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009070836/15.

(090083758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.
